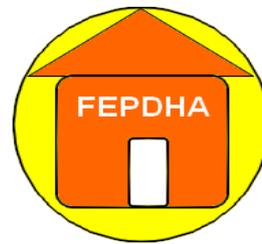




Institut International Sud/Nord pour  
l'Enseignement et l'éducation aux  
Droits de l'Homme



Fondation pour la promotion des Droits  
de l'Homme et du Développement  
en Afrique

---

Adresse postale : 01 BP 5018 Ouagadougou 01  
Email : [insdhd@gmail.com](mailto:insdhd@gmail.com) / [fedha@gmail.com](mailto:fedha@gmail.com)  
Tél : (226) 50 43 29 91 (226) 70 20 50 95

**EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL CONCERNANT CUBA : *Contribution écrite de Maître Halidou OUEDRAOGO, Président d'honneur de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme (UIDH), organisation a statut d'observateur auprès de l'ECOSOC, président de la Fondation pour l'Etude, la Promotion des Droits de l'Homme et du Développement en Afrique (FEPDHA), promoteur de l'Institut International Sud/Nord pour l'Enseignement et l'Education aux Droits Humains (ISNDH), 01 BP 5018 Ouagadougou 01, Email : [fedha@gmail.com](mailto:fedha@gmail.com), [halidou\\_ouedraogo@yahoo.fr](mailto:halidou_ouedraogo@yahoo.fr), Ouagadougou, Burkina Faso.***

**La présente communication est écrite à l'adresse de l'évaluation périodique universelle, Email : [uprsubmissions@ohchr.org](mailto:uprsubmissions@ohchr.org), Tél. 0041229179011, Genève.**

**Elle est relative à CUBA et est écrite par Maître Halidou OUEDRAOGO. Elle est une contribution conjointe et est endossée par la FEPDHA, l'ISN/DH et l'UIDH, Institutions Régionales des Droits de l'Homme octobre 2012.**

*Une copie de la présente contribution est adressée au haut commissariat des droits de l'homme à titre indicatif. ( Avenue Wilson – Genève).*

Madame la présidente,

Mesdames, Messieurs les membres du bureau de l'évaluation périodique universelle,

Notre présente contribution est relative à la situation des droits de l'homme à CUBA et vient suite aux conclusions et / ou recommandations faites à CUBA lors de sa première évaluation universelle. A l'occasion, je rentrais d'un séjour de trois (03) mois à la Havane où j'étais allé pour une rééducation physique suite à une rupture d'anévrisme. Avec mon épouse, nous avons mis à profit notre séjour pour visiter CUBA et les îles, alors président de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme (UIDH), j'avais pu visiter les centres d'éducation, particulièrement l'école des cadres Cheguevara, visiter des écoles maternelles et séjourné dans de nombreux hôpitaux spécialisés et à CIREN, un centre de récupération et de rééducation neurologique. J'ai également eu accès aux autorités Cubaines au niveau du ministère des affaires étrangères et au niveau du ministère de la justice, j'avais été invité à prononcer un discours à l'occasion du 71<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. J'avais également être renseigné sur la situation des cinq (5) cubains détenus en prison aux USA, particulièrement en Floride et dont les dossiers d'appel devaient être examinés au niveau des juridictions d'appel et de la Cour Suprême des USA.

Depuis, j'ai gardé le contact avec l'Ambassade du Cuba au Burkina Faso et avec des personnalités et associations à Cuba et au Burkina Faso, qui me tiennent informé de l'évolution de la situation des droits de l'homme dans ce pays.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

CUBA avait dès les conclusions et travaux de l'EPU, examiné et accepté les conclusions et recommandations de votre auguste assemblée. Elles avaient recueilli son adhésion pleine et entière ; c'est ainsi qu'à plusieurs niveaux du fonctionnement étatique de Cuba, plusieurs reformes institutionnelles ont été faites :

## **1) Dans le domaine de la justice**

Cuba, consciente de l'importance de l'EPU, ayant noté le caractère constructif des recommandations la concernant, c'est attelée à donner corps aux instruments juridiques internationaux de protection des droits de l'homme. Ainsi, elle opérée des réformes importantes au niveau de la justice et de ses démembrements.

En 2011, Cuba a adopté des lignes directives de politique institutionnelle, économique et sociale. Le droit de propriété, le droit d'ouvrir une activité commerciale propre, la liberté d'aller et venir y compris de quitter le pays et d'y revenir, la réforme du système carcéral, la libération de nombreux prisonniers d'opinion sont autant de signes de frémissement et de changement qui confortent le droit à la vie qui crédibilisent les autres droits tels l'obligation de ne pas exercer la violence contre autrui, le principe du contradictoire et l'obligation d'instruire à charge et à décharge devant les juridictions, le principe de non rétroactivité de la loi pénale, d'avoir accès à une justice indépendante, impartiale et équitable, l'exécution des décisions de justice. Depuis l'arrivée de Monsieur Raoul Castro, un vent de réformes touchent au fonctionnement de la justice est perceptible. Un effort particulier mérite d'être souligné. Depuis l'EPU de 2009, aucune peine de mort n'a été exécutée à Cuba ; En avril 2009, le Conseil d'Etat a commuée la peine de mort en la substituant par des peines de 30 ans. Des directives ont incité les acteurs de justice à cultiver l'indépendance de la justice. Le principe électif des juges est sensé offrir plus d'indépendance aux juges et garantir plus de justice aux justiciables. Le principe de la présomption d'innocence a été réaffirmé. Les procès sont publics.

## **2) Du respect des traités, conventions et autres textes internationaux de nature à consolider la démocratie.**

CUBA a ratifié plusieurs instruments juridiques de protection des droits de l'homme en 2009 et en 2011. Nous pouvons citer la convention internationale sur les disparitions forcées, les recommandations de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail le 13 février 2012. Cuba renforce ainsi sa réputation reconnue sur la viabilité de son système sanitaire.

Depuis 2009, Cuba attache une plus grande attention à la coopération avec les organes des Nations-Unies. Elle s'efforce de traduire dans les faits les textes ratifiés qui visent les droits de l'homme, les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes.

### **3) De l'état des droits humains à Cuba**

Depuis l'EPU de 2009, l'atmosphère au plan des droits humains a changé :

- Du droit à la santé, l'éducation, l'alimentation et la culture

Le système sanitaire à Cuba est largement ouvert aux Cubains. Cet accès est universel et gratuit. En 2011, le taux de mortalité infantile est de 4,9 pour mille, un des plus bas au monde.

Le taux de mortalité maternelle est de 40,6 pour mille. Le système d'éducation est aussi performant. Il place Cuba au 14<sup>ème</sup> rang mondial. Le pays développe plusieurs projets de coopération dans ce domaine. Le coopération dans le domaine de la santé de Cuba avec les autres pays est apprécié. Ce système est développé dans plus de 40 pays.

#### **- Des libertés de religion et des croyances**

Cuba a amorcé des réformes politiques sensées déboucher sur la protection des libertés. L'état depuis ces dernières années s'efforce de ne pas sanctionner les Cubains pour l'exercice des libertés ; Elle s'efforce de protéger la liberté du culte. Près de 400 religions et institutions religieuses sont reconnues et leurs adeptes exercent librement leur culte. A preuve, l'existence des temples et des maisons de culte à cet effet.

#### **- Du droit de travail**

Cuba a ratifié 88 accords de l'OIT. Un code de travail est le support de mise en œuvre des dispositions régionales contenues dans la constitution les lois sociales.

#### **- Du droit à l'éducation et de effort d'adoption et de matérialisation des droits économiques, sociaux et culturels.**

En partant d'une expérimentation d'alphabétisation, Cuba a atteint des performances inédites en matière d'alphabétisation. Rien qu'au mois de mai 2012, Cuba compte **six millions sept cent mille (6 700 000)** alphabétisés, en s'attaquant aux fléaux comme l'analphabétisme, les maladies, Cuba prend des mesures pour respecter ses obligations en matières des droits de l'homme. C'est dans ce sens qu'elle se donne les moyens d'accélérer son développement. Cuba s'attaque au déficit dans le domaine des droits au logement. Elle met l'accent sur la matérialisation des droits économiques, sociaux et culturels. Cuba développe les principes d'aides aux groupes vulnérables grâce à l'application des programmes nationaux de travailleurs sociaux.

Cuba développe parfaitement le partage des bonnes pratiques en matières de garantie du droit à l'éducation pour tous les cubains, de protection du droit à la santé à tel point qu'elle offre des programmes de coopérations aux pays en voie de développement (Djibouti, Burkina Faso, Congo démocratie etc.).

Cuba partage aussi ses données et expériences dans les domaines divers, ses meilleurs pratiques et ses informations avec la communauté internationale, aide celle-ci à surmonter les problèmes dans le domaine de l'éducation, de la santé, du sport.

Cuba coopère avec les Nations-unies dans de nombreux domaines. Ainsi, elle poursuit et développe des efforts et contribue au niveau international en renforçant les mécanismes de défense des droits de l'homme mis en place par les Nations-Unies, non seulement sur son territoire national, mais avec les autres peuples ; Cuba accélère l'application des meilleurs pratiques en matière d'égalité des sexes et émancipation des femmes et poursuit la mise en œuvre des programmes avec succès en matière d'égalité des sexes et d'accès des femmes aux postes de responsabilité elle vise à l'amélioration de l'égalité de représentation hommes / femmes dans la société Cubaine.

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Cuba vient de loin et attend dans les perspectives institutionnelles nouvelles qu'elle se fixe des résultats positifs malgré l'hostilité que développe envers elle des puissances dominantes par le maintien des politiques Burton et de l'embargo ; Notre siècle visiblement fracturé ne favorise pas la coopération entre les peuples. C'est pourquoi notre contribution vient comme un témoignage susceptible de pousser vers cela.

Pleins succès à vos travaux.

**Président**

**Maître Halidou OUEDRAOGO**